

NOTE DE RENTRÉE

Année scolaire
2023/2024

Équipe pédagogique :
 Directrice : Mme Hubsch
 PS-MS : Mme Orsat
 MS-GS : M. Schahl
 CP-CE1 : Mme Meyer
 CE2-CM1 : Mme Gros
 CM1-CM2 : Mmes Paulus et Hubsch

Nous espérons que vos vacances se sont bien passées et que vous et vos enfants avez pu en profiter pleinement.

L'ÉCOLE



Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-11h30 / 13h30-16h

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 7h50 et 13h20.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.



Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone ou par mail puis **confirmer ultérieurement par écrit** en remplissant le cahier de liaison.

ADMINISTRATIF



Relation parents/enseignants :

- Réunions de rentrée :

Lundi 18 septembre

Mardi 19 septembre

PS-MS : 18h

MS-GS : 18h

CE2-CM1 : 18h30

CP-CE1 : 18h30

CM1-CM2 : 18h30

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu**.

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les justifications d'absence
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...)

Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.



Le « Pack de rentrée » :

Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener **pour le vendredi 8 septembre 2023**.

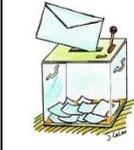
La fiche de renseignements est à compléter ou corriger au stylo rouge.

Assurance scolaire :

Elle est **obligatoire**. Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.

	<p>- Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant. Vous devez donc fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle.</p>
	<p>Coopérative scolaire : La participation à la coopérative sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. La participation est de 15 euros pour un enfant, 25€ pour deux et 33€ pour trois. Vous pourrez participer par chèque (ordre : <i>coopérative scolaire de l'école</i>) ou en liquide.</p>
	<p>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : Les élections auront lieu le <u>vendredi 13 octobre 2023</u>. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la Directrice le plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p>
INFORMATIONS DIVERSES	
	<p>Médicaments : Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, les médicaments sont formellement interdits à l'école.</p>
	<p>Vacances scolaires : L'Académie de Strasbourg se trouve en zone B. <i>Vacances scolaires 2023-2024</i></p> <p><i>Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg</i></p> <p style="text-align: center;">Zone B</p> <p>Rentrée des élèves Lundi 4 septembre 2023</p> <p>Vacances de la Toussaint Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023</p> <p>Vacances de Noël Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024</p> <p>Vacances d'hiver Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024</p> <p>Vacances de printemps Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024</p> <p>Vacances d'été Samedi 6 juillet 2024</p> <p><i>Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.</i></p> <p><i>Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.</i></p>

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante